



Vu les plans annexés à la présente délibération.

Le tracé du « **Chemin de Bosque** » débutant à la ZAC la Peyroulière sera redéfini comme représenté par le trait vert sur le plan cadastral ci-joint (1).

Un numéro de voie a déjà été attribué à chaque logement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**DIT** que : le tracé du « **Chemin de Bosque** » débutant à la ZAC la Peyroulière sera redéfini comme représenté par le trait vert sur le plan cadastral ci-joint. Il ne sera pas renommé.

**DIT** que sera mise en place la signalisation adaptée au départ de chaque voie ; et qu'un numéro de voie sera attribué à chaque logement.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à tous les services concernés (services fiscaux, Poste, Service du cadastre, Service des Eaux, Service Assainissement, Sous- préfecture, Police Municipale, INSEE ...).

**DIT** que les administrés seront informés des modifications d'adresse.

**AUTORISE** Madame Le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce projet.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Yannick BONNET**

**LE MAIRE  
Véronique ARNAUD-DELOY**

